

Paris, le 18 février 2022

M le Président,

Une fois de plus, le gouvernement vient de refuser le dégel de la valeur du point d'indice des 5,4 millions de fonctionnaires. Cela fait désormais dix années que les gouvernements successifs refusent une augmentation générale pour l'ensemble des fonctionnaires et le résultat est sans appel : entre 2009 et 2019, selon l'Insee, notre rémunération a diminué de 0,7 % pendant que celle des salarié.es du privé augmentait de 4,8 %.

La reconnaissance de l'engagement et des compétences des agent-es de la fonction publique, encensée avec la crise sanitaire, ne passera donc pas par une revalorisation des rémunérations. L'ampleur de cette baisse de notre pouvoir d'achat est à mettre en relation avec la baisse de l'attractivité des carrières dans la fonction publique. Une étude de la DGAFP de 2020 indique que le nombre de candidat-es aux concours de la fonction publique d'État est en baisse constante pour un nombre de postes offerts similaires.

Et pourtant les agent-es de la fonction publique sont directement à l'origine de la production de 18 % du PIB, soit 390 milliards d'euros en 2019, sans compter l'utilité sociale de leur activité ! C'est autant que l'ensemble des ménages et 4 fois plus que ce que produisent les institutions financières ! Les arguments mis en avant par les différents gouvernements depuis une dizaine d'années pour refuser l'augmentation générale des fonctionnaires sont toujours les mêmes : cela coûterait trop cher et augmenterait la dette publique (près de 2 milliards d'euros pour une augmentation de 1 %) ! Les mêmes raisons sont avancées pour les suppressions de postes fonctionnaires, en particulier à la DGFIP.

L'intérêt budgétaire de nos emplois et de nos missions est bien évidemment passé sous silence. Mais on le sait la dette publique a bon dos quand il s'agit des fonctionnaires et des services publics. En revanche quand il s'agit des aides publiques versées aux entreprises sans aucune contrepartie fiscale, sociale ou environnementale, la dette publique n'existe plus. Quand il s'agit de supprimer l'ISF et de se priver ainsi de 3,32 milliards d'euros par an, la dette publique n'existe plus. Quand il s'agit de rendre de moins en moins progressif l'impôt sur le revenu à travers de nombreuses « niches fiscales » ou le prélèvement forfaitaire unique sur les revenus financiers, la dette publique n'existe plus. Sans oublier la fraude et l'évasion fiscales qui coûtent un « pognon de dingue » (entre 80 et 100 milliards d'euros chaque année), mais qu'on préfère laisser filer.

Et toujours les mêmes beaux discours sur la moralisation du capitalisme, l'éradication des paradis fiscaux, le renforcement du contrôle fiscal, alors qu'ils ne cessent de diminuer les moyens alloués aux administrations de contrôle, parmi lesquelles la DGFIP. On le voit la dette publique n'est qu'un prétexte pour ne pas augmenter les fonctionnaires, pour ne pas renforcer, ni même maintenir les services publics.

Et pourtant...

Le 19 janvier, la Direction générale s'est félicitée sur Ulysse des résultats du baromètre de l'Institut Paul Delouvrier 2021 confirmant le haut niveau de satisfaction des usagers de la DGFIP. Avec 82 % de satisfaits, les services fiscaux restent en tête du classement, même si ce taux enregistre une légère baisse (moins 2 points).

La DG a toutefois omis de relayer un des principaux enseignements de ce baromètre, à savoir, les fortes attentes des usagers en termes de proximité et d'accessibilité des services publics.

Si les démarches dématérialisées sont devenues majoritaires, les usagers souhaitent un contact plus direct et « humain » avec les agentes et les agents. Pas vraiment étonnant que la DG n'ait pas communiqué sur ce point qui va à l'encontre des politiques actuelles consistant à « désintoxiquer » les usagers de notre service public, par tous les moyens : NRP, suppressions d'emplois, fusions de services, horaires restreints d'accueil physique, externalisation de nos missions... politiques que vous mettez en œuvre à Paris avec acharnement, coûte que coûte et quelles que soient les conséquences.

Concernant la tenue de ce CTL :

Les élu.es de Solidaires Finances Publiques Paris et de la CGT Finances Publiques Paris, ont décidé de ne pas siéger en première convocation à ce CTL le 11 février 2022 et vous ont adressé un courrier dénonçant le mépris affiché à l'encontre du dialogue social, des élu.es de cette instance et des agent.es qu'elles et ils représentent. Le courrier est annexé à la présente liminaire.

Tout est fait pour éviter le débat : convocation en visioconférence dans un premier temps puis en mixte présentiel/audio dans un second temps, ordre du jour pléthorique auquel s'est rajouté un point de dernière minute, mesures mises en place avant leur examen en CTL, documents de préparation insignifiants (la fiche la plus fournie étant celle des horaires variables du SIE Paris 18e) ...

Nous vous demandons, à nouveau, de prendre toutes les mesures nécessaires afin que les CTL, et les instances de manière générale, puisse se tenir en présentiel, avec les représentants du personnel (titulaires et suppléants), les experts et les représentants de l'administration qui seront amenés à intervenir, ou à répondre aux questions.

Concernant la fiche sur la relocalisation des missions des SIE

Sur ce sujet, le constat est à la fois consternant et sans appel : la DRFIP ne connaît pas le fonctionnement de ses propres services. Vous taillez dans les missions des SIE et dans les chaînes de travail sans mesurer une seule fois l'impact concret que ces décisions entraînent dans les services. Ceux-ci vont cumuler les réorganisations en raison des fusions, des déménagements, des créations d'antennes, des mises en place des centres de contacts des professionnels, des suppressions d'emplois, sans que cela ne vous interpelle et ne mérite une seule ligne dans vos documents.

Votre fiche est d'une vacuité affligeante. Elle décline les grands points d'une politique destructrice sans un mot sur son utilité, le calendrier, les suppressions d'emplois et c'est tout.

Concrètement, rien.

Rien sur les contours précis des missions délocalisées (qu'est-ce que recouvre exactement la gestion des avisirs par exemple ?) et aucune réflexion sur la prévention de la fraude notamment en ce qui concerne les remboursements de crédits de TVA.

Rien sur les compétences des agentes et des agents : elles et ils sont interchangeables, ce ne sont pour vous que des numéros.

Rien sur l'accompagnement des agentes et agents alors que toutes et tous seront concerné.es, que ce soit par la mise en place des centres de contact ou par les réorganisations qui seront générées par les transferts de missions et reprises d'emplois : qui bénéficiera des différentes priorités et des primes pour suivre les missions ? qui verra son poste supprimé ?

Rien sur les organisations, les différences de fonctionnement entre les SIE parisiens et les nouvelles modalités de travail qui devront être mises en place, les métiers ne vous intéressent pas.

Rien sur les interactions entre les services en relation avec les SIE et ces nouveaux services délocalisés, les chaînes de travail, vous ne connaissez pas.

Enfin rien sur les usagères et usagers, vous enterrez l'interlocuteur fiscal unique sans vous soucier de la complexité bureaucratique que vous mettez en place. Vous ignorez les 1er retours sur la mise en place des centres de contact de Pau et de Lons le Saunier et les interlocuteurs qui ne veulent pas de vos centres d'appels dont ils se demandent s'ils ne se situent pas à l'étranger. Les usagères et usagers professionnel.les, dont une bonne part de cabinets comptables, réclament avant tout d'avoir affaire aux gestionnaires de leurs comptes. Vous allez prélever des emplois pour créer des services qui ne seront d'aucune utilité.

Bref la liste des attaques contre les SIE est longue et nous savons que la DRFIP Paris participe activement auprès de la Direction Générale pour "organiser" ce démantèlement, avec tout le zèle dont elle sait faire preuve.

Nos expertes et experts vous donneront, eux, des exemples concrets de leurs travaux quotidiens impactés et de tous les problèmes soulevés par ces réformes.

Concernant la fiche sur la spécialisation des brigades de vérification

Voilà encore une fiche bien pauvre qui n'indique même pas la date de mise en œuvre de l'extension de la spécialisation des brigades, ce qui nous laisse douter de l'urgence d'un projet dont l'examen ne pouvait attendre, selon la direction, la convocation tenue du CTL sur le contrôle fiscal que nous avons demandé.

Mais peut-être est-ce tout simplement qu'il ne s'agit plus d'un projet, que les brigades mentionnées dans cette fiche ont déjà été spécialisées et que vous ne demandez à ce CTL que d'acter votre décision.

Cela expliquerait la pauvreté de la motivation du choix que vous nous exposez.

Vous ne nous proposez en effet, qu'un ersatz de bilan de l'expérimentation de la spécialisation de 3 brigades depuis 2020. Mais est-ce bien sérieux dans le contexte sanitaire de ces deux années, les conditions d'exercice bouleversées et la place prise par la gestion des FDS ? Un véritable bilan se ferait en période normale. Il comparerait les résultats globaux du contrôle fiscal externe avant et après l'expérimentation pour en évaluer l'intérêt réel. Il prendrait l'attache des agentes et agents des dites brigades pour un retour d'expérience et envisager des améliorations.

Mais ici, rien de tout ça. Vous vous contentez de montrer qu'en ayant déshabillé Pierre en fiches pour habiller Paul, vous avez donné à Paul de bonnes fiches. Quelle analyse !

Mais peut-on réellement parler d'expérimentation ? ou juste de la préfiguration de nouvelles méthodes de travail, répondant à une commande nationale, et qui doivent être mises en œuvre quels que soient les résultats, et quoi qu'il en coûte aux vérificatrices, vérificateurs et chef.fes de brigade concerné.es ?

Concernant la fiche sur l'accueil du site de Sand (16e)

Depuis le temps que vous les pratiquez, on pourrait attendre de vous que vous maîtrisiez les aménagements de sites, les travaux, les déménagements ... Et pourtant, vous n'êtes pas capables d'informer les représentant.es du personnel une semaine avant une instance et quelques jours avant le début des travaux.

Il ressort de la restructuration des sites du 16e que les plannings des travaux ne tiennent pas compte des déménagements. Les déménagements se font dans des locaux dégueulasses. Le stockage des dossiers papier n'est pas anticipé. L'information du public n'est pas prévue. Les problèmes informatiques et de téléphonie perdurent plusieurs semaines.

Et dire que le site de Malakoff dispose d'un bel accueil qui ne sert à rien !

Nous reviendrons plus précisément sur l'accueil de Sand lors de l'examen de ce point.

Concernant la fiche sur les ponts naturels 2022

Comme chaque année, vous nous proposez de voter sur des congés imposés que vous nommez « Ponts naturels » pour tenter de nous faire oublier qu'ils ne sont pas choisis par les collègues. Solidaires finances Publiques, comme les années précédentes, refuse que les fermetures de services soient financées par les agent.es et demande donc que la direction accorde 2 jours d'autorisation d'absence aux agent.es.

Si les ponts sont « naturels », ils doivent « naturellement » être des jours offerts. Nous demandons donc, une fois encore, qu'il y ait une journée exceptionnelle du DRFiP 75 pour remercier, par des actes et pas seulement des mots, le travail exceptionnel accompli par les agent.es des Finances Publiques ces derniers mois.

Les élu.es et expert.es de Solidaires Finances Publiques interviendront plus précisément sur l'ensemble des sujets à l'ordre du jour tout au long de ce CTL.

Paris le 11 février 2022

Monsieur le Président du Comité Technique Local,

Les élu.es de Solidaires Finances Publiques Paris et de la CGT Finances Publiques Paris, ont décidé de ne pas siéger en première convocation à ce CTL ce 11 février 2022.

La raison ne devrait pas vous surprendre tant il vous sera désormais difficile de nier le plus profond irrespect dans lequel vous tenez les élu.es de cette instance (et avec elles/eux les agent.es qu'ils et elles représentent) ; tant il vous sera désormais difficile de masquer l'évidence du mépris que vous manifestez pour le dialogue social en général au sein de cette direction.

Ce CTL, dans son organisation comme dans son contenu, nous fournit de notre point de vue, une incontestable illustration de cette dérive.

En effet, le 8 février dernier (pour une séance prévue le 11), vous ajoutez, dans l'urgence, un sujet à l'ordre du jour (relatif aux réaménagements immobiliers de l'accueil du SIP Sand) sans plus même vous préoccuper du respect d'un délai raisonnable permettant aux élu.es de travailler dans des conditions décentes le sujet. Comme pour d'autres problématiques inscrites au programme de cette instance, le traitement in extremis (ou franchement tardif), en instance, de certaines thématiques rompt avec l'exigence de convocation d'un CTL préalablement à toute mise en œuvre d'un projet affectant l'organisation du travail. Ce bouleversement « au forceps » de l'ordre du jour de ce CTL avec l'ajout d'un sujet (qui, pour nous, n'est pas qu'un « point d'information anodin ») témoigne de votre précipitation à déstructurer les organisations fonctionnelles existantes couplée à une impréparation de vos projets mortifères. Cette posture vous contraindrait aujourd'hui à procéder de la sorte. À moins que cette gestion dans l'urgence ne soit également le reflet d'un positionnement tout aussi condamnable de la part de la DRFIP qui impliquerait que vous n'estimiez que certains sujets ne méritent pas d'autre traitement qu'une annonce verticale et descendante.

Par ailleurs, vous persistez dans votre choix de ne pas présenter ce projet d'aménagement devant le CHS-CT qui est pourtant l'instance compétente en matière de santé des agentes et des agents et de leurs conditions de travail dont vous ne semblez pas vous soucier.

Dans le même esprit vous avez refusé une de nos demandes consistant à solliciter le report de l'inscription à l'ordre du jour du sujet relatif à la spécialisation des brigades (ce qui nous aurait permis de l'évoquer ultérieurement en lien avec le devenir global du contrôle fiscal). Là encore, nous ne sommes pas dupes sur les raisons qui ont motivé votre refus : puisque votre projet semble déjà s'être affranchi de tout débat préalable en CTL pour commencer à être mis en œuvre.

À l'inverse vous avez accédé à une autre de nos demandes consistant à différer le traitement de la problématique de l'accès du fichier aux notaires. Vous avez en effet consenti à donner une suite favorable à cette requête afin de permettre un allègement de l'ODJ de ce CTL et d'envisager un traitement plus serein et étoffé des autres points mis à l'ordre du jour. Toutefois si vous acceptez d'alléger le programme d'une session en reportant le débat autour d'un sujet pour y substituer in extremis une nouvelle thématique ; l'effet est nul et permet par conséquent de douter légitimement de la sincérité de votre engagement à établir désormais des ordres du jour raisonnables en CTL. Il en va de la qualité des débats et de la capacité des élu.es et des expert.es à travailler collectivement les sujets.

Enfin votre réticence à accepter la tenue des séances intégralement en présentiel (alors que les capacités de l'amphithéâtre de Réaumur permettent le respect des conditions sanitaires) nuisent aux débats.

Dans ces conditions et devant cette attitude (que nous prenons pour l'expression d'un profond mépris et que nous dénonçons fermement et collectivement), les élu.es de Solidaires Finances Publiques Paris et de la CGT Finances Publiques Paris ne siégeront pas en première convocation de ce CTL et espèrent que vous entendrez désormais cette manifestation de notre exaspération.

Les élu.es de Solidaires Finances Publiques Paris et de la CGT Finances Publiques Paris